

LIMITLESS CLUB : PAS DE LIMITE DANS LA MAUVAISE FOI

En date du 19 novembre 2025 le **Réseau Anti-Arnaques** évoquait la promesse de **LIMITNESS CLUB**, enseigne de la société au capital de 500 € **LE GÉNÉRATEUR DE CLIENTS** (« le secret qui génère 90 000 € en 180 jours ») et un double constat : un rendez-vous visio avec un client potentiel non respecté et sans explications malgré les relances de l'intéressé, l'impossibilité de prendre connaissance des informations légales (obligatoires) sur le site.

Un avis défavorable est intervenu le 22 novembre 2025 sur **TRUSTPILOT**, ce qui a provoqué une réaction du dirigeant (**Léonard PETIT**) le 2 décembre 2025. En voici les principaux extraits :

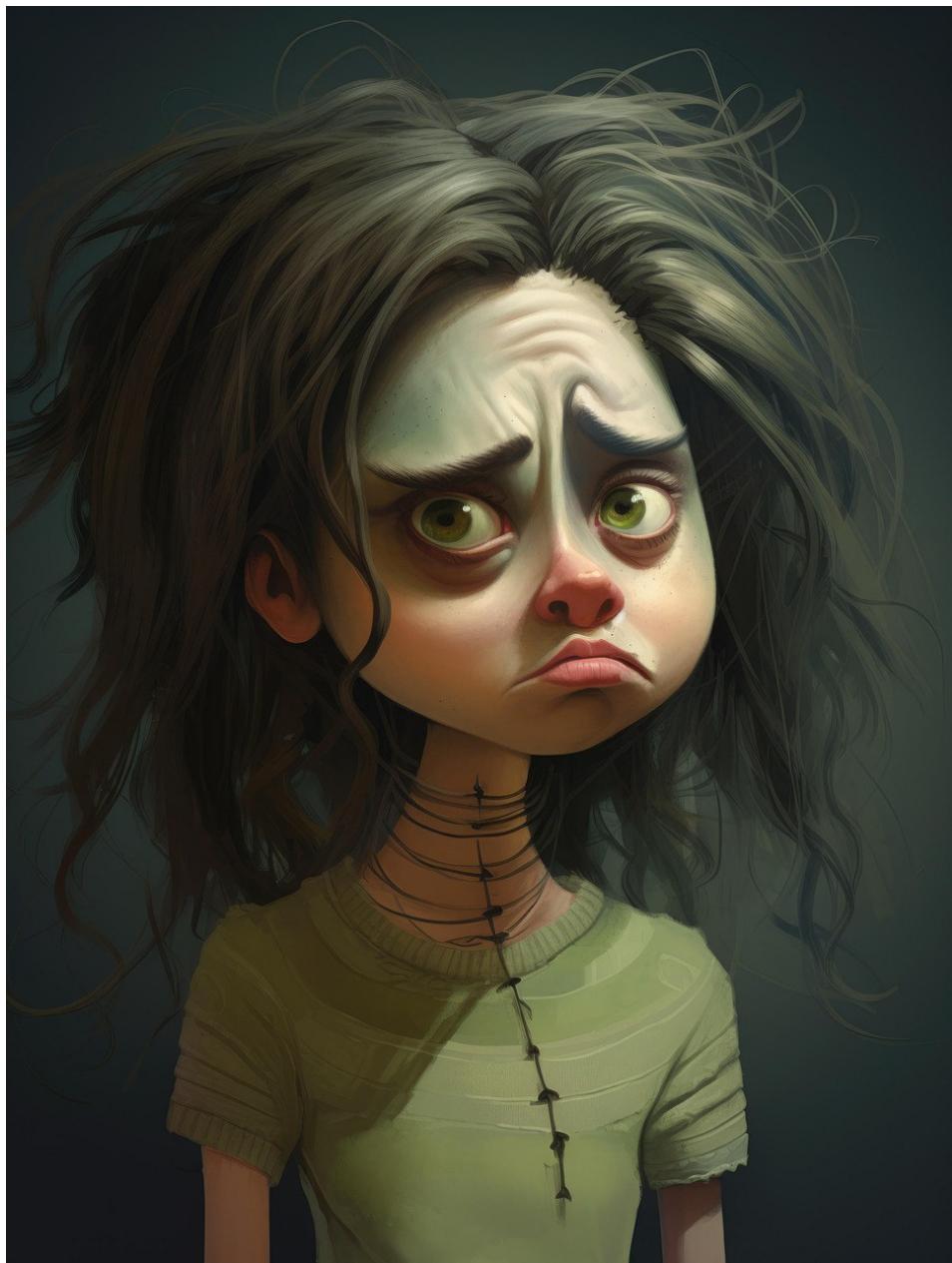
« Notre école fonctionne sur un modèle premium et très sélectif : nous ne pouvons pas accepter toutes les candidatures, non pas par jugement personnel, mais simplement parce que la demande est élevée et que nous souhaitons garantir un accompagnement de très haute qualité à ceux que nous suivons. Si votre profil n'a pas été retenu à ce moment-là, ce n'est absolument pas contre vous, mais lié à ces critères de sélection et au nombre de demandes reçues. »

Dans le cas présent, le postulant avait bien reçu une invitation à participer à une visio et a patiemment – et vainement – patienté en salle d'attente. Cela signifie donc que le candidat n'est même pas informé que la visio n'aura pas lieu s'il n'est pas retenu ?

« Concernant les documents légaux (mentions légales, CGV, politique de confidentialité), ils sont bien disponibles et accessibles à tout moment. Si vous avez vu apparaître « pages introuvables », il s'agit très probablement d'un mauvais lien ou d'une erreur de navigation, et nous vous invitons à réessayer via le menu principal du site. »

Le **Réseau Anti-Arnaques** le confirme : ces informations obligatoires sont inaccessibles. La réponse qui est apportée est erronée. Tous les éléments et liens ont été vérifiés et il est impossible d'accéder aux informations légales. D'ailleurs, l'hébergeur **PODIA.COM** est connu aux États Unis pour insérer cette pratique qui est tolérée dans certains pays, mais qui constitue une infraction en France.

LIMITLESS CLUB est d'une mauvaise foi impressionnante, ce qui ne peut guère inciter à faire confiance à ses prestations.



INFO-ALERTE est une mise en garde du Réseau Anti-Arnaques, association loi 1901 partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)